

# REGLEMENT DE L'EPREUVE

## RUN BY NIGHT 2022

### 1 - DATE :

Samedi 15 octobre 2022 au Château de Cabasse de Miramas à partir de 19h.

### 2 - PRESENTATION

Le Run By Night est une randonnée à allure libre et une course nature chronométrée, inscrite au challenge Maritima, qui se déroule de nuit sur la commune de Miramas et Grans. Les participants, dotés d'une lampe frontale, pourront découvrir les sentiers balisés et technique de notre territoire. Un balisage spécifique de nuit sera mis en place. Sur place restauration et animation DJ toute la soirée.

12,5 kms, course chronométrée, limitée à 400 participants nés à partir de 2006 / 10€

Marche et Run de 6kms limités 800 participants / gratuit

Kids 1,5 kms limité à 200 participants nés de 2007 à 2019 / gratuit

### 3 - LIEU

Château de Cabasse chemin de Cabasse 13140 Miramas. Des parking sont prévus tout autour du site.

### 4 - INSCRIPTIONS

**Course 12,5 kms** à partir de Cadets (course chronométrée) 10€ le paiement devra être effectué par CB au moment de l'inscription.

Pas d'inscriptions sur place ! documents à fournir le vendredi 14 octobre 00h au plus tard (licences ou certificat médical seulement pour les coureurs) Retrait des dossards samedi 15 octobre à partir de 18h00

L'inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera possible. Dossier complet obligatoire pour participer à la course.

#### Documents justificatifs pour le 12,5kms :

Conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à notre compétition est conditionnée à la présentation :

\* d'une licence Athlé compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;

\* ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de notre manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied ou du sport en compétition ;

\* ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an (à la date de la manifestation) ou de sa copie.

**Rando et Run 6 kms** (non chronométrées) Gratuit / pas de documents sauf pour les mineurs (décharges des parents et présences sur le site) inscriptions sur place dans la limite des places disponibles.

**Enfants entre 2007 et 2019** (non chronométrée) Gratuit / pas de documents (décharges des parents et présences sur le site, accompagnement pour les plus petits) inscriptions sur place dans la limite des places disponibles.

## **5 - DEROULEMENT**

18H00 : Accueil, Retrait des dossards

19H30 : Course des enfants

20H00 : 12,5 kms

20H15 : 6 kms Run

20H15 : 6 kms Marche

## **6 - RECOMPENSES**

Les catégories suivantes seront récompensées :

Les 3 premiers au scratch Hommes et Femmes

Les 1<sup>er</sup> de chaque catégories de cadets à Masters

Les classements seront réalisés par informatique et affichés à l'arrivée. Ils pourront en outre être consultés sur le site SPORTIPS.

## **7 - ASSURANCE / RESPONSABILITE**

L'évènement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

## **8 - DROITS A L'IMAGE**

Le concurrent autorise les organisateurs ainsi que les ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Run By Night, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

## **9 - ACCEPTATION DU REGLEMENT**

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.